

SOMMAIRE

- *Vie associative : Retraités et regrettés à l'ANGVC*
- *Vie pratique : Habitat mobile et logement social*
- *De Vous à Nous : domiciliation, procès de Wissous, mémoire...*



**ET NOUS,
ON VIT OÙ ????**

Édito / Marc BEZIAT, le Délégué Général

L'ANGVC avait été extrêmement choquée par le comportement violent et agressif du maire de Wissous, Richard Trinquier, le 9 avril dernier, contre l'installation d'une dizaine de caravanes sur le parking d'une crèche en construction à Wissous (91). Plusieurs vidéos avaient alors circulé sur les réseaux sociaux et l'association avait alors rapidement pris attache avec la Ligue des Droits de l'Homme et Me Olivier Le Mailloux pour évaluer les modalités qui permettraient de se constituer partie civile. Ce dernier a pu récemment consulter le dossier et nous a formellement assuré que, selon sa lecture des pièces, le comportement du maire visait spécialement les Voyageurs... L'ANGVC sera donc face à lui, sur le banc des parties civiles le 10 octobre devant le tribunal correctionnel d'Evry !

Si rien n'a particulièrement changé à l'horizon des Voyageurs pendant l'été, nous avons appris plusieurs nouvelles qui ne peuvent que nous attrister. La première était annoncée, concerne le départ à la retraite fin août d'Elisabeth Clanet, qui assurait au sein du CNED la responsabilité du service des publics itinérants. Les Voyageurs doivent savoir que, quels que soient leurs griefs ou leur expérience avec le CNED, ils lui doivent beaucoup pour le maintien du lien des familles avec le système scolaire. On se souvient notamment du programme déployé sur le territoire auprès des collèves pour l'accueil des jeunes Voyageurs.

L'autre nouvelle déplaisante est l'annonce brutale concernant l'arrêt de la subvention annuelle de la

DGCS à la Fédération des associations de soutien à la scolarité des enfants tziganes (FASET), qui coordonne le déploiement des camions-écoles. La conséquence immédiate est le probable départ d'Olivier Béthoux, le Délégué général, un ancien administrateur de l'ANGVC. Là encore, nous ne pouvons qu'être inquiets à l'avenir pour tous ces enfants qui n'ont que cette option pour être en lien avec notre système éducatif...

Enfin, et c'est sans doute les plus tristes des nouvelles, nous avons appris ces jours-ci la disparition d'un grand combattant des droits humains, Jean-Pierre Dacheux, un ami de l'ANGVC depuis de longues années, notamment dans ses actions sur le département du Val d'Oise; et celle d'un autre ami, présent dès les premiers pas de l'ANGVC, Jean Vrain, infatigable défenseur d'une éducation pour tous les enfants Voyageurs qui nous a quittés également cet été.

Pour conclure, nous attendons la publication du nouveau formulaire de demande de logement social. Il devait - la Fondation Abbé Pierre, l'ANGVC et la FNASAT s'étaient conjointement mobilisées depuis 2015 et avaient reçu des assurances en ce sens - faire apparaître enfin concrètement le besoin d'un habitat adapté à la résidence mobile. Hélas, le nouveau formulaire a été publié sans la fameuse « case à cocher » tant attendue sous la rubrique « Logement souhaité » ! C'est une grosse déception qui ne peut pourtant que nous encourager à poursuivre notre combat vers la reconnaissance de la caravane comme logement. ■

■ VIE ASSOCIATIVE

CARTE 2018

Le Conseil d'administration et toute l'équipe vous invite à amplifier la **campagne de renouvellement des adhésions** à l'association pour 2018.

FACEBOOK

Au 19 septembre, le **Facebook** de l'ANGVC comptait **2251 amis** qui la suivent.

EDITION 2017 DU GUIDE PRATIQUE DES GENS DU VOYAGE

Unique en son genre, il complète l'ensemble des documents qui sont mis gratuitement à disposition du public sur le site Internet de l'ANGVC !
Achetez-le et soutenez par votre geste les actions de l'ANGVC pour les Voyageurs.

RETIRES - A la rentrée, ce sont trois figures bien connues des Voyageurs qui s'effacent de leurs fonctions pour laisser le champ à un renouveau :



@Youtube.com

Elisabeth CLANET (dit Lamanit), chargée de mission Dgesco auprès du CNED, responsable de la scolarisation des enfants itinérants, a pris sa retraite à compter du 1er septembre. Son poste a été remplacé par Isabelle Mary.

Olivier BETHOUX, Délégué Général de la Fédération des associations de scolarisation des enfants tsiganes (FASET), ancien membre du Conseil d'administration de l'ANGVC, a dû quitter ses fonctions suite à la coupure, annoncée en milieu d'année, de la subvention annuelle de la DGCS.



© DR



@Daniel Elzière

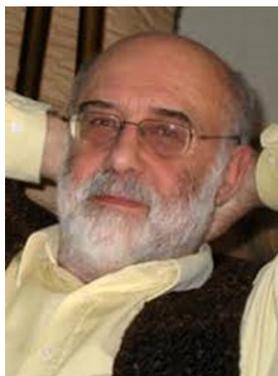
Sœur **Colette BILLET**, secrétaire de l'Aumônerie nationale des Gitans et Gens du Voyage, se mettra fin septembre en retrait de sa fonction pour se consacrer à celle qui lui a été confiée auprès de la Pastorale des migrants.

DISPARUS - Cet été, deux grands amis de l'association et véritables soutiens des Voyageurs nous ont quittés :

Le frère **Jean VRAIN** des Ecoles Chrétiennes, nous a quittés le 21 juillet à l'âge de 85 ans. Il fût président de l'ASET et membre de l'équipe d'Aumônerie des Gens du Voyage. A soutenu l'action de l'ANGVC dès ses débuts.



@Catholique95.fr



@Le Passager Clandestin

Jean-Pierre DACHEUX, décédé le 9 septembre à l'âge de 82 ans. Enseignant et militant depuis toujours des Droits de l'Homme, il s'est engagé aux côtés des Voyageurs, puis s'est consacré à la cause des Roms. Son action dans le Val d'Oise a croisé celle de l'association dont il a rejoint les rangs il y a quelques années lorsqu'elle a modifié son nom.

VIE PRATIQUE



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation



N° 14069*03

HABITAT MOBILE ET LOGEMENT SOCIAL - Nous l'avions espéré depuis mars 2016, nous avons reçu quelques assurances au cours des discussions préparatoires... Hélas ! S'il reconnaît la légitimité d'un mode d'habitat mobile en page 4 (« logement actuel »), le **nouveau formulaire Cerfa** de demande de logement social, entré en vigueur le 17 septembre, n'offre **aucune opportunité** de mentionner un **souhait d'habitat adapté à la résidence mobile** dans la rubrique « Logement souhaité ». Un tel besoin continuera par conséquent à être ignoré lors de l'instruction des demandes et *in fine* par les instances décisionnaires en matière de programmation d'habitat et de logement.

Précisions complémentaires

Néanmoins, les Voyageurs peuvent toujours utiliser la page 5 du formulaire qui permet de préciser le « logement que vous recherchez » en cochant d'abord la case « maison » et en formulant ainsi leur souhait : *« Je demande un terrain familial pour l'installation de ma/mes résidence(-s) mobile(-s) constitutive(-s) de mon habitat principal et permanent. »*

RAPPELS - Depuis plus de 10 ans, nous conseillons aux Voyageurs de **ne jamais** prendre le risque d'**acheter un terrain agricole**, ou situé dans un secteur protégé, mais plutôt en zone naturelle banale. Et encore, à condition d'être certain d'obtenir les autorisations quel que soit le projet (chalet, mobil-home, Algeco) ! Or, malgré cela, l'association est sollicitée pratiquement tous les jours par des Voyageurs qui ont des difficultés d'habitat sur leur terrain. Ces dernières résultent le plus souvent d'interdictions d'urbanisme et d'occupation des sols qui ne leur permettent pas d'accéder aux raccordements et/ou d'habiter sur leur terrain. **C'est à eux que nous nous adressons** à travers ces quelques recommandations :

- **Toujours s'informer avant** de signer une promesse de vente ou d'acheter un terrain; et ne pas faire confiance *a priori* au vendeur, même s'il vous est semble de confiance (appeler l'ANGVC)
- **Avant** d'effectuer des travaux, **remplir les formulaires d'autorisation**
- Si votre installation provoque une réaction hostile du voisinage ou de la collectivité, **ne pas aggraver la situation** et remplir illico une **demande de logement social** comme indiqué ci-dessus et la renouveler chaque année
- Ne pas effectuer de **travaux de construction interdits**. Il vous sera toujours **plus facile de défendre un habitat en résidence mobile** plutôt **que dans une construction illicite** avec ou sans fondations (abri de jardin, sanitaires, Algeco, chalet ou mobil-home)
- Enfin, mettre ses enfants à **l'école n'autorise pas à habiter** sur son terrain

EUROPEENNES : INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES



En 2019 se déroulera l'élection des députés européens, élus pour cinq ans. Nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le 31 décembre pour **vous inscrire sur les listes électorales** de la commune où vous avez élu domicile. Vous pouvez également saisir l'opportunité de vérifier que votre élection de domicile a bien été effectuée, suite à l'abrogation des titres de circulation et de votre rattachement administratif à une commune (voir en page 4), et que votre accès à tous vos droits est pérennisé.

RAPPEL

Pour toute demande de **raccordement provisoire**, il est nécessaire de se placer dans une position d'installation provisoire et de **poser les dates de raccordement** souhaitées, par exemple du 1er juin au 31 octobre.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle étendus (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues...

POUR ETRE EN REGLE, IL FAUT DECLARER SES REVENUS ET CONSERVER SES JUSTIFICATIFS D'ACTIVITE.

DOMICILIATION

Avec la mise en œuvre de l'**abrogation des titres de circulation et du rattachement** administratif des personnes sans domicile stable dans une commune, issus de la loi de 1969, les Voyageurs sont invités à choisir et à **faire une demande d'élection de domicile** :

- soit auprès du Centre communal/intercommunal d'action sociale ou une association agréée de leur **ancienne commune de rattachement** (leur ancien livret de circulation fait encore *exceptionnellement* office de lien avec la commune jusqu'à la fin janvier 2019)
- soit dans une association agréée ou auprès du Centre communal/intercommunal d'action sociale de la **commune de leur choix** où ils devront faire la preuve d'un lien avéré avec cette commune/collectivité.

Une fois effectuée cette démarche, essentielle pour bénéficier sans interruption de leurs droits, ils pourront **aller s'inscrire** après un délai de 6 mois **sur les listes électorales** et participer aux scrutins.

Ne pas oublier de **faire changer cette nouvelle adresse** sur les documents officiels (carte d'identité, carte grise, CAF et Sécurité Sociale, etc.).

Il est toujours possible d'établir une **domiciliation postale** (simple réception du courrier) chez un tiers, mais elle ne génère aucun droit attaché, contrairement à l'élection de domicile.

DE VOUS A NOUS...



© DR

SUCCEs DE L'APPLICATION

« ANGVC - AIRES D'ACCUEIL »

L'ANGVC rappelle qu'elle met à la disposition un outil pratique, pour smartphones et tablettes*, relatif aux aires d'accueil.

Au 17/07/2018, **4 502 téléchargements** ont été effectués depuis le lancement ! N'hésitez pas, c'est gratuit... Et souvent utile !

Merci de nous signaler les éventuelles informations à actualiser.



JUSTICE - L'ANGVC avait été extrêmement choquée par le comportement violent de Richard Trinquier, le **maire de Wissous**, le 9 avril dernier, contre l'installation d'une dizaine de caravanes sur le parking d'une crèche en construction de la ville. L'association avait pris attache avec **Me Le Mailloux** qui, au regard du dossier, estime fondée la **constitution des parties civiles**. Aussi, dans cette affaire, qui sera jugée le 10 octobre devant le tribunal correctionnel d'Evry, il **représentera l'ANGVC**.

COMMISSION NATIONALE - Nelly DEBART, la Présidente de l'ANGVC se rendra à la session plénière de la Commission nationale consultative des Gens du Voyage le 11 octobre. Un groupe de travail thématique aura également lieu l'après-midi. A ce jour, aucun ordre du jour ne nous a été transmis.

SITE INTERNET ET APPLICATION ANGVC - Certains problèmes techniques, liés à des mises à jour contractuelles avec Google et Apple, ont pu perturber l'accès au site ou à l'application mobile depuis la mi-juillet. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et mettons tout en œuvre pour résoudre ces difficultés. Merci de votre compréhension.

MÉMOIRE - Le 2 août dernier, **journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms**, la cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à Paris s'est tenue, pour la première fois, en présence du Conseil de l'Europe aux côtés du Mémorial des Nomades de France.

MÉMOIRE bis - A noter dans votre agenda : l'ADGVC 44 a le plaisir de vous inviter à participer à une **Journée de la Mémoire**, organisée sur le site de la Forge, à **Moisdon-la-Rivière, le samedi 27 avril 2019**, journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation. Une stèle du souvenir des victimes, internées entre novembre 1940 et mai 1942, sera inaugurée. ■



© L. HARTSEN



© DR



© DR

